

# Règlements du Cimetière de Saint-Pierre-Ès-Liens

## Annexe 1

Mise à jour de l'annexe 1 - Effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Détails	Montant (Rs.)
<b><u>REDEVANCE ANNUEL</u></b>	
Redevance concession tombe	500
Redevance concession tombe double	800
Redevance concession caveau	1,400
Pénalité pour redevance tardif	100
<b><u>TRANSERT DE CONCESSION</u></b>	
Transfert lien direct	2,000
<b><u>INHUMATIONS ET DEPOTS DE CENDRES</u></b>	
<b>Tombe</b>	
Déplacement d'encadrement lors d'inhumation	1,300
Inhumation (tombe)	2,000
Dépôt de cendres (autres)	300
<b>Caveau</b>	
Transfert de dépouille (caveau)	1,400
Inhumation (caveau)	700
Dépôt de cendres (caveau)	700
Inhumation tardive tombe ou caveau (après les heures ouvrables)	700
<b><u>TRAVAUX SUR LES CONCESSIONS</u></b>	
Droit de construction mineure/ Réparation par la famille	150
Dépôt remboursable pour les travaux mineurs	500
<b><u>CONTRACTEURS/TOMBALISTES – TRAVAUX</u></b>	
Droit Annuel	6,000

Droit pour 6 mois	3,200
Droit pour 5 jours	600
Dépôt pour les travaux ( <u>Remboursable si les matériaux et débris sont enlevés au plus tard 5 jours après la terminaison des travaux</u> )	1,000
<b>Nouveau bail de concession</b>	15,000
<b>Recherche d'informations (par défunt)</b>	200